

**CONDITIONS DEFINITIVES
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 10 mars 2008

**Emission de 1 Tranche de Certificats référencés sur Indice
S-BOX BNP Paribas Waste Management Price Return Index (« BNPIGWPR Index »)
émise par**

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



BNP PARIBAS

(en qualité de Garant)

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007, le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 et le Supplément n°08-042 en date du 05 mars 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.

Dispositions Générales

- | | |
|---|--|
| 1. Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007. |
| 2. Nombre de Certificats | 300 000 Certificats. |
| 3. (a) Tranches de Certificats | 1 Tranche. |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable. |
| 4. Type de Certificats | - Certificats « 100% » sur Indice : le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.

- Certificats à Maturité Ouverte.

(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »). |
| 5. Date d'émission des Certificats | 12 mars 2008 |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat) | EUR 98,044 |
| 7. Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. |
| 8. Sous-jacent | Nom de l'Indice : S-BOX BNP Paribas Waste Management Price Return Index ("Waste Management" ou "BNPIGWPR Index" ou "l'Indice").

Reuters ric: .BNPIGWPR

Bloomberg: BNPIGWPR

Site internet: http://www.boerse-stuttgart.de

<i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié | Promoteur : S-Box.

Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice. |
| 10. Parité | Un Certificat pour un Indice. |
| 11. Niveau initial du sous-jacent | 98,044 (le 27 février 2008). |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte | Oui. |
| 13. Date d'Evaluation | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation. |
| 14. Heure(s) d'Evaluation | Non Applicable. |
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique | Non Applicable. |

- | | |
|--|--|
| 16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire | Applicable.
L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.
<i>Voir §13 et §21</i> |
| 17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable. |
| 18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré | Non Applicable. |
| 19. Autres définitions | Non Applicable. |
| 20. Tableau | Non Applicable. |

Règlement

- | | |
|------------------------------------|---|
| 21. Date de Règlement | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation. |
| 22. Niveau(x) de Référence | Non Applicable. |
| 23. Modalités de Règlement | Règlement en Espèces. |
| 24. Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left(1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1,t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où

Valeur_{t-1} : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (avec « t=0 », signifie la date d'émission des Certificats - voir §5).

AF : Commission de Gestion = 0.40%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Act_{t-1,t} : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

Index_t : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation.

Index_{t-1} : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation.

$\sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{DIV}_i}{T_i}$: Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) entre t-1 et t.

- | | |
|--|-----------------|
| 25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant | Euro (« EUR »). |
| 26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux | Non Applicable. |
| 27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call : | Non Applicable. |
| 28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put : | Non Applicable. |
| 29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement : | Non Applicable. |
| 32. Autres dispositions : | Applicable. |

(a) Coupon

Chaque Année_y, un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date :

Montant du Coupon =

$$90\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

Date de Constatation : Le 15 septembre de chaque Année_y après la clôture.

Pour l'Année_{y=1}, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année_y et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année_{y+1}.

Div_i : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action_i) au cours de l'Année_y.

T_i : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action_i) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l'Action_i.

AC_y : Commission de Gestion = 0.40% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque Année_y selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.40\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

Market Value_t : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.

n : Nombre de jour calendaire pour chaque Année_y.

(b) Gestion des Dividendes

Les dividendes des Action_i ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.

Voir § 32 (a) Coupon

(c) Commission de Gestion

0.40% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Voir § 24 et § 32 (a) Coupon

(d) Autres

Non Applicable.

Dérèglement du Marché

- | | |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base) | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions | Non Applicable. |

Cotation sur Euronext Paris

- | | |
|-------------------------|--|
| 37. Négociation | Les Certificats se négocient à l'unité |
| 38. Date de radiation | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |
| 39. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 12 mars 2008. |

Compensation et distribution

- | | |
|---|---|
| 40. Code ISIN | NL0006086837 |
| 41. Code Commun | 35177060 |
| 42. Code Mnémonique | 3333B |
| 43. Agent Financier | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 44. Agent de Calcul | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable. |
| 46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant | Non Applicable. |
| 47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) | L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription : | Non Applicable. |

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE**"S-BOX BNP Paribas Waste management Price Return Index "****A - Descriptif de l'Indice**

L'Indice ("S-BOX BNP Paribas Waste management Price Return Index " ou "Waste Management "ou "Indice") est un indice créé le 28 Septembre 2007. Il est calculé par Boerse-Stuttgart (l'Agent de Calcul) et exploité par BNP Paribas.

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs (Action;) internationales dont les revenus sont liés à l'industrie de la gestion des déchets et qui sont suffisamment liquides. La « gestion des déchets » désigne des activités telles que la collecte, le transport ou le recyclage de déchets.

B- Les critères d'éligibilité de l'Indice S-BOX BNP Paribas Waste Management Price Return

Pour être sélectionné et entrer dans la composition de l'Indice, les entreprises doivent :

- avoir leur siège social établi dans un des pays éligibles à l'Indice (voir le tableau ci-dessous),
- être admises aux négociations sur un marché réglementé de l'un des pays éligibles à l'Indice (voir le tableau ci-dessous).

Australie	Royaume Uni	Norvège
Autriche	Hong-Kong	Pologne
Belgique	Hongrie	Portugal
Canada	Irlande	Suède
Danemark	Italie	Suisse
Allemagne	Japon	Singapour
Finlande	Corée	Afrique du Sud
France	Luxembourg	Turquie
Grèce	Mexique	République Tchèque
Espagne	Pays-Bas	Etats-Unis d'Amérique

- avoir une activité principale en relation avec le secteur de la gestion de déchets,
- avoir une capitalisation boursière de 500 millions de US dollars au minimum,
- avoir un volume moyen traité par jour d'au moins 5 millions US dollars sur les 30 derniers jours de cotation.

L'Agent de Calcul attribue des points à chaque valeur composant l'Indice selon les trois critères suivants :

- Critère Economique

- 4 points : si 100% du résultat d'exploitation de la société est lié à l'industrie de la gestion de déchets
- 3 points : si plus de 50% du résultat d'exploitation de la société est lié à l'industrie de la gestion de déchets

- 2 points : si plus de 20% du résultat d'exploitation de la société est lié à l'industrie de la gestion de déchets

- 1 point si moins de 20% du résultat d'exploitation de la société est lié à l'industrie de la gestion de déchets. Cette proportion pourra être élargie dans un futur proche.

- **Critère de Liquidité et de capitalisation**

- 4 points : si la capitalisation boursière est supérieure à 3 milliards de dollars et si le volume moyen traité par jour est de 25 millions de dollars sur les trente derniers jours

- 3 points : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 points ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 10 millions de dollars sur les trente derniers jours

- 0 point : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 ou 3 points ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 5 millions de dollars sur les trente derniers jours

- **Critère Fondamental**

- 4 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental +++ (en fonction des ratios calculés)

- 3 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental ++ (en fonction des ratios calculés)

- 2 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental + (en fonction des ratios calculés)

- 1 point : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental - (en fonction des ratios calculés)

L'Agent de Calcul sélectionne, pour la composition de l'Indice, les 25 valeurs qui totalisent le plus de points. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est déterminé en fonction des points attribués aux valeurs. Il est prévu qu'aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20 % dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

L'Indice est recomposé par l'Agent de Calcul chaque année le dernier jour de Bourse du mois de Mars et Septembre (à la clôture).

C- Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 28 Septembre 2007, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours.

Néanmoins le Sponsor de l'Indice se réserve le droit de retarder la publication du niveau du Waste Management Index, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'Indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates publié par Reuters.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant le Waste Management Index fera l'objet d'une publication*.

D - Composants de l'Indice (au 27 février 2008)

Action _i	Ric Reuters	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Bourse
Sims Group Limited - SGM	SGM.AX	AU000000SGM7	SGM	Australie	SYD
TRANSPACIFIC INDUSTRIES GROU - TPI	TPI.AX	AU000000TPI4	TPI	Australie	SYD
SUEZ	LYOE.PA	FR0000120529	SZE	France	PAR
VEOLIA ENVIRONNEMENT(ex Vivendi Environnement)	VIE.PA	FR0000124141	VIE	France	PAR
BIFFA PLC	BIFF.L	GB00B129PL77	BIFF	Grande Bretagne	LDN
PENNON GROUP	PNN.L	GB00B18V8630	PNN	Grande Bretagne	LDN
ASAHI PRETEC CORP	5855.T	JP3116300009	5855	Japon	TOK
HITACHI Zosen CORPORATION	7004.T	JP3789000001	7004	Japon	TOK
TOMRA SYSTEMS ASA	TOM.OL	NO0005668905	TOM	Norvege	OSL
SINO ENVIRONNEMENT TECH GROUP	SOET.SI	SG1T27930083	SINE	Singapoure	SIN
ALLIED WASTE INDUSTRIES INC	AW.N	US0195893088	AW	USA	NYK
CLEAN HARBORS INC	CLHB.OQ	US1844961078	CLHB	USA	NYK
COVANTA HOLDING CORP	CVA.N	US22282E1029	CVA	USA	NYK
DARLING INTERNATIONAL INC	DAR.N	US2372661015	DAR	USA	NYK
LKQ CORP	LKQX.OQ	US5018892084	LKQX	USA	NYK
METAL MANAGEMENT INC	MM.N	US5910972091	MM	USA	NYK
REPUBLIC SERVICES INC	RSG.N	US7607591002	RSG	USA	NYK
STERICYCLE INC	SRCL.OQ	US8589121081	SRCL	USA	NYK
WASTE CONNECTIONS INC	WCN.N	US9410531001	WCN	USA	NYK
WASTE MANAGEMENT INC	WMI.N	US94106L1098	WMI	USA	NYK

Action _i	Nombre d'Action _i	Devise	Cours de l'Action _i	Cours de l'Action _i en EUR	Taux de conversion	Valeur de l'Action _i dans l'Indice	Poids des Action _i dans l'Indice
Sims Group Limited - SGM	0,284148	AUD	34,44	21,45259748	1,6054	6,09571267	6,22%
TRANSPACIFIC INDUSTRIES GROU - TPI	0,44275	AUD	9,31	5,799177775	1,6054	2,56758596	2,62%
SUEZ	0,100365	EUR	42,63	42,63	1	4,27855995	4,36%
VEOLIA ENVIRONNEMENT(ex Vivendi Environnement)	0,068638	EUR	59,25	59,25	1	4,0668015	4,15%
BIFFA PLC	1,795338	GBP	346,25	4,535036018	0,7635	8,141922495	8,30%
PENNON GROUP	0,476462	GBP	645,5	8,45448592	0,7635	4,02824127	4,11%
ASAHI PRETEC CORP	0,180851	JPY	2955	18,35802814	160,965	3,320067748	3,39%
HITACHI ZOSEN CORPORATION	3,43015	JPY	110	0,683378374	160,965	2,34409033	2,39%
TOMRA SYSTEMS ASA	1,126902	NOK	37,75	4,791521229	7,8785	5,399574856	5,51%
SINO ENVIRONMNET TECH GROUP	2,781602	SGD	1,24	0,587594181	2,1103	1,634453149	1,67%
ALLIED WASTE INDUSTRIES INC	0,692491	USD	10,89	7,195480525	1,51345	4,982805504	5,08%
CLEAN HARBORS INC	0,132214	USD	62,03	40,98582708	1,51345	5,418900142	5,53%
COVANTA HOLDING CORP	0,330212	USD	27,61	18,24308699	1,51345	6,02408624	6,14%
DARLING INTERNATIONAL INC	0,595164	USD	13,55	8,95305428	1,51345	5,328535597	5,43%
LKQ CORP	0,46501	USD	21,8	14,40417589	1,51345	6,69808583	6,83%
METAL MANAGEMENT INC	0,149326	USD	63,45	41,92408074	1,51345	6,260355281	6,39%
REPUBLIC SERVICES INC	0,247432	USD	31,89	21,0710628	1,51345	5,213655212	5,32%
STERICYCLE INC	0,154466	USD	56,6	37,39799795	1,51345	5,776719152	5,89%
WASTE CONNECTIONS INC	0,254833	USD	30,9	20,41692821	1,51345	5,202907067	5,31%
WASTE MANAGEMENT INC	0,23395	USD	34,04	22,49165813	1,51345	5,26192342	5,37%
						98,04498337	100,00%

* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet www.bnpparibasindex.com .